

## Concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire

Communauté de communes du Pays de Mauriac

*Ce document fait état des décisions du jury relatif aux candidatures reçues et doit être signé par tous les membres présents lors de leur examen.*

*L'analyse factuelle de la commission technique et le détail des débats et vote du jury sont présentés en annexes du présent document.*

### A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de communes du Pays de Mauriac  
1 av du Commandant Gabon – BP53 15 200 MAURIAC  
Tél. : 04 71 68 27 32  
Mail : [administration@paysdemauriac.fr](mailto:administration@paysdemauriac.fr)

### B - Objet de la consultation

**Concours restreint de maîtrise d'œuvre sur Esquisse + pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Mauriac**

### C - Déroulement de la consultation

*(Reprendre les éléments figurant dans l'avis d'appel à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue.)*

■ Publicité : 06/07/2025, parution au BOAMP et au JOUE

■ Jury de sélection des candidatures : 09 septembre 2025

■ Décision établissant la liste des candidats admis à concourir : 09 septembre 2025

3 candidats ont été admis à concourir (classé ici par ordre alphabétique du nom du mandataire) :

- Groupement Atelier du Rouget (mandataire), Sigma Acoustique, Igetec
- Groupement Bouchaudy Architectes (mandataire), Atelier Camino, ARCS Ingénierie, Sylva Conseil, Actif, Cabinet Cros, Le Phonographe, Bet Delomenie
- Groupement Estival Architecture (mandataire), Seterso, IB2M, Serial Acoustique

■ Visite sur site (conformément au règlement du concours) : 8 octobre 2025, les 3 candidats ont participé.

■ Date et heure limites de réception des projets : 24 novembre 2025 à 15h00

## D - Composition du jury

Lors de sa réunion en date du 09/12/2025

Le jury était composé comme suit :

### D1 - Membres à voix délibérative

Nom et prénom	Qualité	Titulaire (T) ou Suppléant (S)
M Jean-Pierre SOULIER	Membre titulaire de la CAO et Président du jury	T
Mme Marie-Hélène CHASTRE	Membre titulaire de la CAO	T
M Serge LEYMONIE	Membre titulaire de la CAO	T
M Alain MALASSAGNE	Membre titulaire de la CAO	T
M Olivier ROCHE	Membre titulaire de la CAO	T
M Jacques SERRAT	Membre titulaire de la CAO	T

### D2 – Personnes qualifiées avec voix délibérative

Nom et prénom	Qualité
Mme Emilie BERNARD	Directrice CAUE Cantal – Architecte DPLG
M Olivier FRAISSE	MIQCP – Architecte DPLG
Mme Joëlle LECHUGA	Ordre des architectes AURA : Architecte DPLG

### D3 – Membre à voix consultative

Nom et prénom	Qualité
Mme Laurie FLORY	Directrice CPTS Accès Santé Nord Cantal
Mme Clémence IGONIN	Membre de la MSP

#### ■ Le quorum est atteint :

(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Le jury

(Cocher la case correspondante.)

peut

ne peut pas

valablement délibérer.

## D4 – Commission technique

La commission technique est assurée par Sandrine CARLUT & Nicolas BONNET de Cantal Ingénierie & Territoires, l'assistant à maîtrise d'ouvrage. Elle est chargée de préparer les travaux du jury (examen des projets).

Ils rappellent auprès du jury le déroulement du concours, le programme de l'opération et présentent le règlement de concours.

Ils ont procédé à la vérification du caractère complet des offres au regard du règlement de concours et établi un premier examen des propositions au regard des critères du règlement du concours (art 9).

## E – Rappel des modalités de sélection des offres

Le jury examinera les plans et projets sur la base des critères d'évaluation suivants, classés par ordre de priorité décroissant :

1. Qualité urbaine, architecturale et paysagère
  - Qualité d'insertion du projet dans son environnement
  - Composition et qualité des espaces extérieurs
  - Respect des contraintes techniques, réglementaires
  - Expression architecturale
  - Traitement paysager et continuité paysagère
2. Qualité fonctionnelle
  - Gestion des flux et des accès
  - Organisation des espaces intérieurs
  - Confort des espaces intérieurs (lumière naturelle, qualité acoustique)
  - Adéquation du projet avec les surfaces du programme
3. Performance environnementale et choix techniques
  - La pertinence des choix techniques
  - Qualité environnementale du projet
  - Les performances énergétiques atteintes par le projet
4. Respect et fiabilité du coût du projet (analyse de la note économique)
5. Organisation et respect des objectifs calendaires fixés au programme
  - Délai d'exécution des différentes phases d'études.
  - Délai prévisionnel d'exécution des travaux, le phasage des travaux.

## F – Analyse des propositions

### ■ Nombre de plis reçus

- Dans les délais : **4** (*nombre*).
- Hors délais : **0** (*nombre*).

Le jury vérifie en premier lieu la conformité des projets au règlement de concours.

Il exclura de la procédure de jugement :

- Les projets incomplets ;
- Les projets ne répondant pas au programme ;
- Les projets arrivés hors délais ;
- Les projets qui portent atteinte au principe de l'anonymat.

Les propositions ont été anonymisées par le secrétariat du concours conformément à l'article 8.3 du règlement du concours et renommées A, B, C et D.

Les dossiers A et B correspondant au même candidat, seul le dossier B a été analysé car il s'agit du dernier dossier déposé par le candidat.

Les trois dossiers analysés sont les dossiers B, C et D.

**Tous les projets présentés sont conformes au règlement du concours.**

Les membres du jury ont un libre accès aux panneaux du concours ainsi qu'aux dossiers anonymisés des 3 équipes candidates.

Les offres reçues et les éléments de synthèse de l'examen de la commission technique sont présentés aux membres du jury.

Les trois notes de présentation synthétiques des projets sont lues au jury. Les dossiers détaillés sont analysés également.

Les éléments significatifs de cette analyse sont présentés dans les observations des pages suivantes.

Le jury consigne dans le présent procès-verbal, signé par ses membres, ses observations et, le cas échéant, tout point nécessitant des éclaircissements et les questions qu'il envisage en conséquence de poser aux candidats concernés.

<b>Candidat B</b>	<b>Critère 1 <u>Qualité urbaine, architecturale et paysagère</u></b>	<b>Critère 2 <u>Qualité fonctionnelle</u></b>	<b>Critère 3 <u>Performance environnementale et choix techniques</u></b>	<b>Critère 4 <u>Respect et fiabilité du coût du projet (analyse de la note économique)</u></b>	<b>Critère 5 <u>Organisation et respect des objectifs calendaires fixés au programme</u></b>
<b>Observations</b>	<p><b><u>Principaux points forts</u></b></p> <p>Fluidité intérieure qui peut se traduire par une certaine cohérence extérieure.</p> <p><b><u>Principaux points critiques</u></b></p> <p>Architecture froide et peu accueillante, toiture végétalisée critiquée (vieillesse, entretien), entrée latérale gênante pour une majorité des membres du jury Doute quant au manque de lisibilité de l'entrée</p>	<p><b><u>Principaux points forts</u></b></p> <p>Organisation intérieure fluide et souple, intéressante pour les usages médicaux et parfaitement conforme aux exigences du programme</p> <p><b><u>Principaux points critiques</u></b></p> <p>Réduction des surfaces Évolutivité possible à l'étage mais le détail de la configuration du N+1 n'est pas précisé</p>	<p><b><u>Principaux points forts</u></b></p> <p>Souplesse technique pour évoluer</p> <p><b><u>Principaux points critiques</u></b></p> <p>Toiture végétalisée jugée peu durable, vieillissement mal anticipé.</p>	<p>Enveloppe respectée</p>	<p>Respect des objectifs calendaires du programme</p> <p>Début des travaux et durée des études plus réaliste pour le candidat D</p>

<b>Candidat C</b>	<b>Critère 1 <u>Qualité urbaine, architecturale et paysagère</u></b>	<b>Critère 2 <u>Qualité fonctionnelle</u></b>	<b>Critère 3 <u>Performance environnementale et choix techniques</u></b>	<b>Critère 4 <u>Respect et fiabilité du coût du projet (analyse de la note économique)</u></b>	<b>Critère 5 <u>Organisation et respect des objectifs calendaires fixés au programme</u></b>
<b>Observations</b>	<p><b><u>Principaux points forts</u></b></p> <p>Bonne intégration dans le site, aspect extérieur agréable, architecture simple et lisible, cohérence avec le contexte (cabinet vétérinaire voisin).</p> <p><b><u>Principaux points critiques</u></b></p> <p>Architecture jugée datée, manque de recul pour le stationnement, patio trop petit et peu utile</p>	<p><b><u>Principaux points forts</u></b></p> <p>Fonctionnement global satisfaisant, compacité favorable au stationnement, distribution cohérente, Traitement fonctionnel le plus proche des attentes des professionnels</p> <p><b><u>Principaux points critiques</u></b></p> <p>Disposition des locaux à retravailler (proximité médecins/secrétariat, kiné proche entrée, séparation DASRI/ménage), manque de hall d'entrée, patio peu utile.</p>	<p><b><u>Principaux points forts</u></b></p> <p>Compacité favorable à la performance énergétique (moins de déperditions).</p> <p><b><u>Principaux points critiques</u></b></p> <p>Patio et skydomes peu efficaces pour l'éclairage naturel, choix des matériaux peu cohérents (carrelage dans les circulations et dans le hall d'accueil).</p>	<p>Enveloppe respectée</p>	<p>Respect des objectifs calendaires du programme</p> <p>Début des travaux et durée des études plus réaliste pour le candidat D</p>

<b>Candidat D</b>	<b>Critère 1 <u>Qualité urbaine, architecturale et paysagère</u></b>	<b>Critère 2 <u>Qualité fonctionnelle</u></b>	<b>Critère 3 <u>Performance environnementale et choix techniques</u></b>	<b>Critère 4 <u>Respect et fiabilité du coût du projet (analyse de la note économique)</u></b>	<b>Critère 5 <u>Organisation et respect des objectifs calendaires fixés au programme</u></b>
<b>Observations</b>	<p><b><u>Principaux points forts</u></b></p> <p>Écriture architecturale affirmée, patio chaleureux et bien dimensionné, organisation du stationnement lisible.</p> <p><b><u>Principaux points critiques</u></b></p> <p>Trop de bois, architecture jugée peu adaptée à l'environnement de cette zone d'activité</p>	<p><b><u>Principaux points forts</u></b></p> <p>Patio agréable</p> <p><b><u>Principaux points critiques</u></b></p> <p>Organisation fonctionnelle actuelle problématique, nécessite de très nombreux ajustements.</p>	<p><b><u>Principaux points forts</u></b></p> <p>Utilisation du bois (si bien traité) peut être un atout environnemental. Qualité des choix techniques, notamment vis-à-vis de l'éclairage naturel qui apparaît important.</p> <p><b><u>Principaux points critiques</u></b></p> <p>Trop de bois pour certains</p>	<p>Enveloppe respectée</p>	<p>Respect des objectifs calendaires du programme</p> <p>Début des travaux et durée des études le plus réaliste</p>

## G – Observations complémentaires des membres du jury

### Primes :

Avant de passer au classement, conformément au règlement du concours, le jury précise qu'il estime :

(Cocher la case correspondante.)

que tous les candidats ont remis des prestations répondant au programme et remplissent les conditions pour bénéficier de la prime prévue au règlement du concours pour un montant de 8 000 €HT (art 10 du règlement)

Que les candidats listés ci-après n'ont pas remis des prestations répondant au programme et ne remplissent pas les conditions pour bénéficier de la prime prévue au règlement du concours pour un montant de 8 000 €HT (art 10 du règlement)

À savoir :

### Invitation des candidats à répondre aux questions :

Le jury estime

Qu'il est nécessaire d'engager un dialogue entre le jury et les candidats pour répondre aux éventuelles questions listées dans les tableaux précédents.

qu'il n'est pas nécessaire d'engager un dialogue entre le jury et les candidats pour répondre aux éventuelles questions listées dans les tableaux précédents.

### Le cas échéant, autres observations du jury :

Sans objet

## H – Classement du jury

Les membres du jury décident de retenir le classement suivant :




Premier : Candidature C

Deuxième : Candidature D

Troisième : Candidature B

## I - Signature des membres du jury

La séance est levée le :

Nom et prénom	Signature des membres du jury avec voix délibérative
M Jean-Pierre SOULIER	
Mme Marie-Hélène CHASTRE	Mme Chastre
M Serge LEYMONIE	
M Alain MALASSAGNE	
M Olivier ROCHE	
M Jacques SERRAT	
Mme Emilie BERNARD	
M Olivier FRAISSE	
Mme Joëlle LECHUGA	Mme Lechuga

## I – Levée de l’anonymat des projets

Candidat B : Bouchaudy Architectes (mandataire), Atelier Camino, ARCS Ingénierie, Sylva Conseil, Actif, Cabinet Cros, Le Phonographe, Bet Delomenie

Candidat C : Estival Architecture (mandataire), Seterso, IB2M, Serial Acoustique

Candidat D : Atelier du Rouget (mandataire), Sigma Acoustique, Igetec

## ANNEXES

---

Annexe 1 : Détail de l’analyse technique de l’assistant à maîtrise d’ouvrage